



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

OBJET : RELATIONS PUBLIQUES

14) Salles municipales

Tarifs et modalités de mise à disposition - Actualisation

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240404-DEL20240404_14-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 14

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	35
Absents représentés.....	8
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 14

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDDAS, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



RELATIONS PUBLIQUES

14) Salles municipales
 Tarifs et modalités de mise à disposition - Actualisation

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant que pour satisfaire les demandes des usagers concernant la location de salles, il est proposé des mettre en location plusieurs salles municipales, et notamment les salles de l'espace Robespierre,

vu sa délibération du 15 février 2018, fixant les tarifs des salles de l'espace Robespierre, applicables au 1^{er} mars 2018,

considérant que depuis, les tarifs de l'Espace Robespierre n'ont pas été réactualisés,

considérant qu'il convient de procéder à une réévaluation des tarifs conformément aux orientations municipales,

considérant qu'il est proposé aux associations ivryennes qui en font la demande, le prêt de salles à titre gracieux, à raison d'une fois par an,

DELIBERE

Adopté à la majorité
 par 37 voix pour, 5 voix contre, 1 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE la nouvelle tarification de location des salles de l'Espace Robespierre, applicable à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, comme suit :

SALLE 2 (80 personnes) superficie 109m2	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Evolution
Particuliers Ivryens / Associations Ivryennes			
	330€	380€	15%
Particuliers non Ivryens / Associations non Ivryennes			
	660€	760€	15%
Entreprises			
	660€	792€	20%
Heure supplémentaire pour l'ensemble des usagers			
	36€	41€	15%

SALLE 3 (350 personnes) superficie 480m2	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Evolution
Particuliers Ivryens / Associations Ivryennes			
	770€	885€	15%
Particuliers non Ivryens / Associations non Ivryennes			
	1 540€	1 771€	15%
Entreprises			
	1 540€	1 848€	20%
Heure supplémentaire pour l'ensemble des usagers			
	54€	62€	15%

SALLE 4 (50 personnes) superficie 69m2	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Evolution
Particuliers Ivryens / Associations Ivryennes			
	254€	292€	15%
Particuliers non Ivryens/ Associations non Ivryennes			
	508€	584€	15%
Entreprises			
	508€	610€	20%
Heure supplémentaire pour l'ensemble des usagers			
	36€	41€	15%

SALLE 5 (150 personnes) 177m2	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Evolution
Particuliers Ivryens/ Associations Ivryennes			
	456€	524€	15%
Particuliers non Ivryens/ Associations non Ivryennes			
	912€	1 049€	15%
Entreprises			
	912€	1094€	20%
Heure supplémentaire pour l'ensemble des usagers			
	54€	62€	15%

ARTICLE 2 : PRECISE que l'augmentation tarifaire sera de 15% pour tous les usagers en indexant les tarifs sur la hausse du coût de l'énergie et de 20% pour les entreprises.

ARTICLE 3 : APPROUVE l'option 4, ajoutant un créneau horaire plus étendu, comme suit :

Nouveau Créneau 14h-03h00	Tarifs Salle 2	Tarifs Salle 3	Tarifs Salle 4	Tarifs Salle 5
Particuliers Ivryens / Associations Ivryennes				
	488€	1 047€	400€	686€
Particuliers non Ivryens / Associations non Ivryennes				
	976€	2 094€	800€	1 372€

ARTICLE 4 : APPROUVE la simplification d'usage en proposant une prestation « ménage », comme suit

Salles	Salle 2	Salle 3	Salle 4	Salle 5
Prestation ménage				
	50€	100€	50€	100€

ARTICLE 5 : ACCORDE à titre gracieux, le prêt de salles aux associations ivryennes qui en font la demande, à raison d'une fois par an.

ARTICLE 6 : DIT que les recettes en résultant seront constatées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 12/04/2024